L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

SAMEDI (MATIN) 1er. OCTOBRE 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 1er. obtobre.

Mr. J. LALANDE a été nommé, jeudi dernier, alderman, pour représenter le 6ème. district, en remplacement de Mr. *F. Gaiennié*, démissionnaire.

Hier soir on a tenté de nouveau de mettre le feu à l'édifice dans lequel est enfermée la pompe de la rue Dumaine.

Jeudi soir, vers 10 heures, le feu a éclaté à bord du bateau à-vapeur *Attakapas*, et en peu de temps la flamme l'a entièrement consumé.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Nous devons à l'obligeance de notre correspondant de Liverpool, le *Times de Liverpool* du 10 août, et une circulaire contenant un résumé des événemens les plus remarquables qui viennent de réveiller l'énergie des deux nations les plus civilisées de l'Europe. Tous les rapports tendent à prouver que le continent est menacé d'une crise terrible ; et en conséquence les nouvelles de cette partie du globe ne peuvent qu'être empreintes d'un vif intérêt. Afin de ne pas nous trouver en retard pour la publication des matières les plus intéressantes, nous nous sommes efforcés d'établir une correspondance directe avec Liverpool, et nous y avons réussi. Indépendamment des liasses que nous recevons de Londres, cette nouvelle correspondance nous mettra à même d'être toujours *des* premiers, sinon *les premiers* à offrir au public les dernières nouvelles. Nous nous sommes toujours attachés invariablement à ce qui pouvait intéresser le commerce, et nous ne négligerons rien pour continuer à mériter le patronage toujours croissant dont le public veut bien nous honorer.

BUREAU DES JOURNAUX ANGLAIS & ETRANGERS.

LIVERPOOL, 9 août.

A l'Editeur de l'Abeille.

MONSIEUR :—La nature des événemens extraordinaires et si importants qui ont éclaté en Europe depuis le départ du dernier paquebot pour New-York, (l'*Hibernia*, parti le 1er août,) m'a décidé, dans le but de vous être agréable et de vous mettre à même de connaître d'un coup d'œil la situation actuelle de l'Angleterre, à vous envoyer le sommaire ci-joint, qui remplira, je crois, cet objet.

Je suis avec respect,

EDWARD WILLMER.

Après avoir parlé de la proclamation de Léopold, notre correspondant ajoute :

"L'enthousiasme des Belges était fait pour inspirer de la confiance au roi. Ils demandaient d'être conduits à l'ennemi, et se montraient disposés à tout sacrifier à la cause nationale. L'arrivée de Léopold à Anvers, jeudi, a comblé de joie le peuple......

"On pensait que le premier coup serait frappé à Anvers, car quand le général Chassé, commandant de la citadelle, a annoncé que l'armistice cessait jeudi, 4. A l'arrivée de Léopold, le général hollandais refusa de recevoir aucun des ministres belges ; mais le consul général de Hanovre ayant offert volontairement ses services fut envoyé à la citadelle, et le résultat de ses négociations fut qu'on ne tirerait pas sur la ville avant l'expiration de quarante huit heures. En apprenant la cessation de l'armistice les habitans d'Anvers furent remplis de consternation. Les plus timides s'enfuirent à la campagne, et les autres restèrent plongés dans la confusion et la plus cruelle incertitude, jusqu'à l'arrivée du roi.

"En même temps l'armée hollandaise n'était pas inactive. Le 3, le prince d'Orange en prit le commandement, et après la publication de son ordre du jour, il passa la frontière ; la flotte hollandaise agissant de concert, elle prit possession de l'Escaut ; trois villages tombèrent au pouvoir du prince. Mais le 4 un corps belge se présenta à Capelle pour arrêter sa marche ; une bataille s'ensuivit, et la victoire se déclara en faveur des Flamands. Le prince perdit 3,000 hommes.

"........A l'égard des intentions de l'Angleterre on ne sait rien de positif. Sir Edward Codrington a reçu l'ordre de se rendre avec son escadre à l'embouchure de l'Escaut, pour agir selon que les circonstances l'exigeront. "Ce sujet a été touché dans la chambre des communes, samedi, mais comme cette question est extrêmement délicate, les ministres n'ont rien voulu dire autre chose, si non qu'ils croyaient qu'on pourrait éviter une guerre générale ; cela dépend de la conduite de la Prusse et de l'Autriche, mais on pense généralement que le roi de Hollande n'aurait pas agi aussi follement, et d'une manière aussi peu raisonnée, s'il n'eût compté sur l'aide de la Prusse et de la Russie. Jusqu'à présent, du moins, on est dans le doute."

En parlant de l'élection du président de la chambre des députés de France, nommé par les ministériels, à une majorité de *cinq voix*, notre correspondant s'exprime ainsi :—

"Dans une question de cette nature, les ministres ont considéré ce résultat comme une défaite, et en conséquence M. Périer a donné sa démission, mais en se retirant il a recommandé, pour le remplacer, M. Molé homme très capable et ami de M. Talleyrand. M. Soult devait garder le portefeuille de la guerre, et l'amiral de Rigny celui de la marine ; on devait admettre quelques libéraux, mais il se présenta des difficultés. Il était évident qu'aucun ministère ne pourrait tenir, s'il ne se déclarait pour la Pologne, et le soir même où le conseil discutait le message du roi des Belges, il fut interrompu par les clameurs de la multitude au dehors, contre la Russie, contre M. Périer, et en faveur des Polonais. La résolution soudaine de la Hollande tendait encore à accroître les embarras de la cour de France, et en ce moment, tout ce qu'on sait, c'est que le ministère restera jusqu'à ce qu'on en puisse former un autre." Quelques personnes pensent que ce n'est là qu'une ruse des ministres pour rester en place sans paraître compromettre leurs principes ; mais il est probable que le fait est tel que je vous l'ai dit.

"*10 aout, 11 heures.*—Depuis que ce qui précède a été écrit, les nouvelles de France sont à la paix, les ambassadeurs des puissances déclarent qu'elles n'ont aucune part au mouvement de la Hollande. Jusqu'à présent les hostilités n'ont pas commencé à Anvers. Les deux fils ainés du roi des Français sont partis pour l'armée."

Nous continuons aujourd'hui nos extraits des journaux anglais apportés par le trois mâts barque *David Cannon*.

C'est à regret que nous le disons, nous avons vainement cherché dans ces journaux la confirmation de cette pretendue victoire remportée par les Polonais, et par laquelle les Russes auraient perdu plus de 30,000 hommes, tant en tués que faits prisonniers ; ce n'était sans doute qu'une *rouerie* du ministère français, pour manier la masse du peuple de Paris dans les journées de juillet. Autant en a emporté le vent. Les détails que nous avons sont fort incomplets, et nous ne pouvons savoir quel effet a produit sur l'opinion publique cette indigne manœuvre : [illegible] nous voyons que le 3 août, et les jours précédents, Paris a été le théâtre de rassemblemens qui paraissent avoir excité de vives craintes; peut-être est-ce là tout ce qu'on a gagné à abuser de la crédulité du peuple [illegible] La nouvelle d[illegible] mais les ministres [illegible] le temps [illegible] de Varsovie 25 juillet, la Pologne était dans une situation fort critique ; la diète [illegible] paraît avoir [illegible] moment [illegible] portes de la capitale. La diète s'est assemblée plusieurs fois, on ignore quel a été le sujet de ses délibérations, mais le bruit a couru que les plans du général Skrzynecki avaient été vivement censurés ; qu'on devait nommer de suite un conseil de guerre pour s'enquérir de l'état du pays, et pour tâcher d'évaluer les sacrifices que le peuple pourrait être appelé à faire. La totalité des forces russes du côté occidental de la Vistule, ne peut pas s'élever au delà de 20,000 hommes et 50 pièces d'artillerie. Il paraît que dans la Gallicie les Russes reçoivent les mêmes secours qu'en Prusse. On réunit à Lemberg tous les matériaux qui peuvent être nécessaires aux Russes pour établir un pont sur la Vistule. Le 21 juillet, 20,000 personnes de tout âge, des deux sexes, étaient occupées à travailler aux fortifications.

L'attention va se porter naturellement sur la Belgique et la Hollande ; mais il n'est pas probable que cette guerre influe matériellement sur la situation de l'Europe. Si l'intervention de la France avait eu pour objet de forcer la Hollande à adhérer aux protocoles de la conférence de Londres, on aurait pu en espérer de grandes choses ; car il aurait fallu *passer la frontière* belge et entrer en Hollande ; la Prusse et la confédération germanique se seraient empressées de venir au secours de cette dernière puissance ; et alors l'Angleterre prenant, peut-être, parti avec la France contre la Hollande, la Prusse et la confédération, l'Europe entière eût été enveloppée dans une guerre générale, longue, sanglante, féconde en résultats immenses, puisqu'elle eût eu pour conséquence l'affranchissement de l'Italie, le triomphe de la Pologne, peut-être même une révolution en Espagne, le renversement de Miguel de Portugal, et probablement de grandes modifications dans le système de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Mais la sainte-alliance de 1830 y a mis bon ordre ; au premier mot de la mission dont le maréchal Gérard est chargé, l'alarme s'est répandue dans *le camp diplomatique de Paris* ; les ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse, de Russie ont demandé des explications, des garanties, &c. etc. et M. Casimir Périer (qui peut tout promettre, puisqu'il est à peu près certain de n'avoir rien à tenir,) leur a promis solennellement que l'armée française ne resterait pas 24 heures en Belgique après que les Hollandais en auraient été expulsés. Cette déclaration a pleinement satisfait les dociles élèves de Metternich et de Nesselrode, et permission a été donnée au gouvernement français de permettre au maréchal Gérard de continuer sa marche. Cependant cette déclaration, à tout prendre, n'a pas le sens commun ; car, admettons que les Hollandais soient une fois repoussés, les Français se retireront ; mais les premiers n'auront pas épuisé toutes leurs ressources, et ils repasseront la frontière pour ravager de nouveau la Belgique. Les Français seront donc obligés de revenir les chasser ; et ainsi le pays qu'on veut protéger, sera le champ de bataille de deux armées acharnées, et bientôt il sera en proie à la misère, à la dévastation et peut-être à la peste. Quelle protection pour cette pauvre Belgique ! N'aurait-il pas été plus sage de stipuler que l'armée française, après avoir repoussé les Hollandais irait stationner de l'autre côté de la frontière belge, en Hollande, et là attendrait, pour rentrer en France, que la Hollande eût désarmé ! Mais cette manière d'agir aurait été à la fois dans l'intérêt de la France et de la Belgique ; le ministère français l'a senti, et il en a conclu sans doute qu'il était inutile de la proposer à la sanction de la sainte-alliance.

—Outre les malheurs qu'il éprouve en Europe, *le roi de Hollande vient de perdre Batavia* : les Belges de cette contrée ont imité l'exemple de leurs frères d'Europe, et ils se sont rendus maîtres de l'Inde hollandaise !

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LIVERPOOL, 9 août.

La chambre des députés français s'est montrée moins favorable à l'administration Périer qu'on ne s'y attendait. La discussion sur l'élection du président s'étant terminée virtuellement par la défaite des ministres, ils avaient tous donné leur démission, mais la reprise des hostilités par la Hollande a opéré une diversion en leur faveur, et ils gardent leurs portefeuilles. Il est douteux, cependant, qu'ils puissent rester en place. *(Moniteur.)*

—Le ministère Périer a cessé d'exister. M. Casimir Périer voyant l'impossibilité de *mener* la chambre des députés dans l'élection du président, a résigné. Mr. Girod (de l'Ain), le candidat ministériel, n'a été élu qu'à une majorité de *cinq voix* ; et on pense généralement que si la chambre eût été au complet, la majorité se serait trouvée de l'autre côté (*a*). Le roi a confié la formation d'un nouveau ministère au comte Molé (qui, dit-on, est appuyé par le prince de Talleyrand) ; M. le comte appartient au parti modéré. On pense généralement que cet arrangement n'est que temporaire.

—On nous a fait la faveur de nous communiquer des nouvelles officielles de la Belgique d'une grande importance. Les hostilités ont commencé, et les troupes des deux puissances belligérantes sont en présence sur toute la ligne des frontières. Les Hollandais ont signalé leur entrée dans les provinces belges de Flandres par la dévastation, l'inondation, l'incendie, et en s'attaquant aux femmes et à des hommes sans défense, qu'ils ont sacrifiés. Nombre de fermiers ont été pillés et ont vu ensuite incendier leurs fermes. Néanmoins, on dit que les troupes belges sont pleines d'enthousiasme, et la première affaire a prouvé aux Hollandais que cette atroce invasion leur couterait cher.

Nous donnons ici l'importante proclamation du roi des Belges, publiée au moment où il allait prendre le commandement de son armée. C'est un noble et énergique appel, qui fait honneur au roi, et qui aura pour effet de le faire aimer et respecter de ses sujets :—

" Belges ! En prenant possession du trône, auquel la volonté nationale m'a appelé, j'ai dit aux représentans de la Belgique : " Si, en dépit de tous les sacrifices faits pour conserver la paix, nous étions menacés de la guerre, je n'hésiterais pas à en appeler au courage du peuple belge, et j'espère qu'il se rallierait autour de son chef pour défendre son pays et son indépendance nationale. "

" J'adresse maintenant ces paroles à la nation en générale.

" Sans aucune déclaration préliminaire l'ennemi a commencé les hostilités, au mépris des engagemens qui résultent d'une suspension d'armes, et des principes qui dirigent les hommes civilisés.

" Il n'a pas hésité à commettre la plus odieuse violation des droits des nations, et il a essayé d'obtenir par surprise quelques avantages momentanes. Ce sont les mêmes hommes que vous avez vus en septembre ; ils reparaissent au milieu d'une population paisible, précédés par la flamme et dévastation.

" Forts de la conviction de nos droits, nous repousserons cette agression inattendue ; nous opposons la force à la force.

" Vous avez déjà une fois vaincu la Hollande. Vous avez commencé votre révolution par la victoire, et c'est par la victoire que vous la consoliderez. Vous serez fidèles à vos glorieux souvenirs. Vos ennemis vous attendent dans des lieux déjà témoins de leur défaite.

" Chacun de nous fera son devoir. Belges, comme vous je défendrai la Belgique. Je compte sur la garde civique, sur l'armée, et sur le dévouement de tous.

" Cet [illegible] tous les Belges à qui la patrie, l'honneur et la liberté sont chers."

" LÉOPOLD. "

Par le roi,
Le ministre de la guerre *ad interim*,
D'HANE DE STEENHUYSE.
Le ministre de l'intérieur,
C. DE BROUCKERE.

Bruxelles, 4 aout 1831.

LIVERPOOL, 9 août.

Les rapports de Paris de samedi, sont plus intéressants que ne l'ont été les nouvelles de ce pays depuis un an. Jeudi matin, de bonne heure, un courrier extraordinaire parvenu au gouvernement français lui a apporté une lettre autographe du roi Léopold, par laquelle celui-ci annonçait la déclaration de guerre de la Hollande, et demandait à la France de lui envoyer une armée pour protéger l'indépendance et la neutralité qui ont été garanties à la Belgique par les grandes puissances. Le même jour, à 9 heures du matin, les ministres se sont réunis au Palais Royal ; tous ont assisté à ce conseil, sans en excepter M. Périer lui-même, et ils ont résolu, dans la crise actuelle, de garder leurs portefeuilles jusqu'après l'adoption de l'adresse par la chambre des députés. Il a été aussi résolu que le général Gérard, à la tête de 50,000 hommes, marcherait de suite au secours du roi de Belgique. Cette décision a été transmise jeudi même aux garnisons militaires de la frontière du nord par le ministre de la guerre, et on pensait que le même jour, *avant le coucher du soleil*, l'armée serait en marche pour la Belgique.

Voici l'annonce officielle du *Moniteur*, publiée dans une seconde édition de jeudi, qui a paru fort tard. Cette annonce a été envoyée en même temps aux directeurs de la Bourse, par le ministre des finances, et elle y a causé la plus grande agitation parmi une foule de négocians qui se sont trouvés réunis en un instant :—

" Le roi de Hollande a annoncé l'expiration de l'armistice et la reprise des hostilités contre les Belges, ce soir à 9 heures et demie.

" Ce matin à 5 heures, le roi a reçu une lettre du roi des Belges, par laquelle il le sollicite d'envoyer à son secours une armée française.

" Le roi ayant reconnu l'indépendance du royaume de Belgique et sa neutralité, de concert avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, et les circonstances étant urgentes, il condescend au vœu du roi des Belges ; il fera respecter les engagemens qui ont été pris d'un commun accord avec les grandes puissances.

" Le maréchal Gérard, commande l'armée du nord, qui marche au secours de la Belgique, dont l'indépendance et la neutralité doivent être maintenues.

" La paix de l'Europe, troublée par le roi de Hollande, sera consolidée.

" Dans de telles circonstances, le ministère reste ; il attendra la réponse de la chambre au discours de la couronne.

" Par ordre de son excellence le ministre des finances, le commissaire de la Bourse,

(signé) BAUDESSON DE RICHEBOURG.

4 aout, jeudi matin, 9 heures.

—Le prince d'Orange, qui a pris le commandement de l'armée, a fait un mouvement le 3 au soir, dans la direction de Gand, et quelques escarmouches assez vives ont eu lieu entre son avant-garde et celle des Belges, en même temps que plusieurs autres affaires, plus ou moins sérieuses, se passaient sur différents points de la frontière, et que le général Chassé, qui commande toujours la citadelle d'Anvers, annonçait son intention de recommencer le bombardement le 4, à 9 heures du soir. Dans cette circonstance difficile, le roi des Belges s'est montré digne du trône. Quoique malade et souffrant, il a dépêché de suite des courriers aux cours de France et d'Angleterre, pour solliciter les secours et l'appui qui lui ont été garantis par les alliés ; et il est parti pour Anvers, où régnait la plus grande confusion ; les habitants fuyaient en foule pour échapper au feu destructeur de la citadelle. Le roi est arrivé vers 5 heures. Le correspondant du *Globe* dit que l'enthousiasme du peuple a surpassé tout ce qu'on pouvait prévoir. " On ne s'attendait pas au voyage de S. M., dit l'écrivain, et ce voyage a produit un effet électrique. Etant descendu au Palais, le roi se montra bientôt au balcon, et dit à la multitude assemblée "qu'il était venu passer la nuit avec elle. C'était vraiment une scène attendrissante ; l'air retentissait de clameurs, et les personnes qui entouraient S. M. versaient des pleurs. On voyait dans la foule des femmes qui embrassaient leurs enfans et qui couraient; saisies d'une joie frénétique. Personne ne paraissait plus se soucier de Chassé ni de ses menaces. Un sentiment d'orgueil et de confiance dans le monarque qui se montrait avec tant de dévouement au moment critique, dominait toute autre pensée ; les femmes et les enfans mêmes paraissaient avoir oublié le danger, et ils eussent resté près de Léopold jusqu'à la dernière extrémité."

—Nous pouvons annoncer, d'après une bonne autorité, que mercredi soir, fort tard, on a appris que l'armée hollandaise avait passé la frontière, et qu'avant minuit, ce même jour, l'ordre a été expédié à l'amiral Codrington, de se rendre immédiatement avec son escadre aux Dunes, de manière à être prêt à agir au premier signal, selon que les circonstances l'exigeront. *(Courrier.)*

Les membres de la conférence ont resté en délibération sur ce sujet, jeudi, jusqu'à une heure très avancée, et ce matin à deux heures, des dépêches ont été envoyées au roi de Hollande, contenant une dernière et énergique remontrance sur la reprise des hostilités. *(Ibid.)*

Relativement à la marche des troupes françaises nous pouvons affirmer positivement, qu'en donnant au général Gérard l'ordre de commencer son mouvement, il a été fait une déclaration portant, que ces troupes ne resteraient pas une heure sur le territoire belge après l'expulsion des Hollandais. *(Ibid.)*

Nous avons été autorisés à dire, que la décision de la France d'envoyer des secours à la Belgique, a l'assentiment plein et entier de la conférence, et qu'il n'y a pas le plus léger motif de soupçonner que l'Autriche, ou la Prusse ou la Russie ait donné au roi de Hollande aucune raison de soupçonner que l'invasion du territoire belge serait appuyée. On pense que la promptitude déployée par la France aura le meilleur effet, et conduira à consolider la paix d'une manière permanente. *(Ibid.)*

—Les Belges disent qu'il y a beaucoup de Prussiens dans les régimens hollandais.

Jusqu'ici les Hollandais n'ont fait aucun progrès, mais ils ont été repoussés partout. On craint tout de la flotte hollandaise qui se trouve dans l'Escaut. Le général Chassé a prévenu tous les navires neutres d'avoir à sortir du bassin d'Anvers.

LONDRES, 6 août.

Cité—1 heure.—La marche des 50,000 Français sur la Belgique, et la baisse des fonds français, à Paris, de 4 à 5 pour cent, ont occasionné une panique dans notre marché. Le discours de lord Grey, dans lequel il admet que l'Europe est dans un état de convulsion, a contribué aussi à augmenter la terreur des spéculateurs à la hausse. Les consolidés qui étaient hier soir à 81¼, se sont ouverts à 79¾ et 80. Ils sont maintenant fixés à 80 à 80¼.

Dans les fonds français, la seule vente, 5 pour cent, s'est faite à 84. Fonds russes, 88¾; brésiliens, 47¾ ; espagnols 13⅞.

1 heure ½.—Nous apprenons que notre escadre se rend dans l'Escaut, et on espère qu'elle arrivera à temps pour empêcher le bombardement d'Anvers.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 5 août.

Nouvelles officielles de l'armée.

MALINES, 4 août.—Par une dépêche datée de ce matin à 5 heures, le général Tieken annonce que Tournhaut est au pouvoir de l'ennemi, mais que d'un autre côté, les brigades de Klump et de Niellon sont concentrées au dela de Lierne dans une position très-avantageuse, et que non seulement le colonel de Lascaille a repris Merxem, mais qu'il s'est emparé aussi de Capelle et est entré sur le territoire hollandais. Notre perte est peu considérable ; celles de l'ennemi sont au moins dix fois plus grandes. Le major hollandais Kinkost est au nombre des prisonniers. Le prince d'Orange a adressé aux Belges une proclamation hypocrite, dans laquelle il dit que le but du roi, son père, est d'obtenir des conditions justes et raisonnables pour la séparation ; et il tâche de rassurer les habitans sur ses intentions, quand ses premiers pas ont été marqués par l'incendie et le pillage.

ANVERS, 5 août.

La vue de la route de Malines était faite pour exciter les sentimens les plus pénibles. Des milliers de femmes et d'enfans de tout âge, des vieillards infirmes, s'éloignaient de ce théâtre de destruction et abandonnaient leurs foyers.

La porte de Malines (Anvers) était encombrée d'une foule semblable ; il était difficile de pouvoir y passer. On entendait le canon à peu de distance ; car il se livrait en ce moment un combat entre la citadelle et les forts extérieurs construits par les Belges. Vers onze heures, les Hollandais, au nombre de 200, firent une sortie sur la ligne des forts, et ayant réussi à chasser les Belges des bastions Nos. 4 et 5, ils enclouèrent 6 ou 8 canons et se retirèrent ensuite dans la citadelle, laissant derrière eux plusieurs morts et blessés, et emmenant prisonniers les meilleurs officiers d'artillerie qui fussent au service de la Belgique. Les soldats qui étaient à cette affaire disent qu'ayant été témoins de la barbarie avec laquelle les Hollandais massacrèrent un officier qu'ils avaient fait prisonnier, ils s'en vengèrent en frappant de douze balles à la fois, dans la tête, un officier hollandais qui tomba entre leurs mains. On parvint à transporter dans la ville les blessés, parmi lesquels se trouvaient plusieurs soldats hollandais ; le peuple ne cessait de crier : " A mort ! A mort !" Cependant ils furent portés à l'hôpital.

(*a*) Cela n'est pas douteux : on se rappelle que plusieurs libéraux de l'extrême gauche, Odilon-Barrot, Lamarque, Lafayette &c. ont été nommés chacun par trois, quatre et cinq arrondissemens ; quand ces différents arrondissemens auront procédé à de nouvelles élections la majorité sera décidément libérale. (*N. du T.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

Expédié hier

Brick Margaret Wadsworth, Boston, Cockayne, Watts & co; brick Delta, Freeman, Boston, J A Merle et co; goëlettes Conchitta, de la Torres, Havane, capt.; Virginia, Fourcade, Mobile, Townsley, Prieur & co.; bateau John, Dewison, Western, Havane, J A Merle et co.

Arrivés hier.

Bateau de remorque Shark, Howren, des passes, avec la goël. Susan, de Charleston. Rien en vue.

Bateau de remorque Huntress, Myers, de la passe du S O, avec la goël. Lilly, de Nassau.

Goël. Susan, Cason, Charleston.

Goël. Lilly, Hall, Nasseau.

Arrivés avant-hier.

Bateau de remorque Pocahontas, des passes, ayant à la remorque le brick Reaper et la goel. Spica. Rien de nouveau en rivière.

Bateau à vapeur Cora, Strech, de Lafourche Inférieur, sur lest—17 passagers.

Bateau à vapeur Cotton Plant, Laurent, du Bayou Sarah.

Bat. à vapeur Lady Franklin, Rush, Louisville.

Bat. à vapeur Lady of the Lake, Sengstack, de Vicksburg.

Bat. à vapeur Phœnix, Simmonds, de St. Louis.

Bat. à vapeur Courtland, Kelly, de Vicksburg.

Bat. à vapeur Paul clifford, Gordon, d'Alexandrie.

Brick Reaper, Staples, de la Havane, sur lest.

Goël. Spica, Sonne, de Brassoria, sur lest.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 42 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
1 oct Maire.

AVIS.—Les propriétaires des terres face au fleuve, depuis la rue d'Enghein jusqu'à la rue Montégut adjugeront au rabais, dans le local de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, le 5 octobre prochain à 4 heures après-midi, l'entreprise de la main d'œuvre d'un encaissement en charpente à faire dans l'étendue sus mentionnée, les plans et instructions y relatifs sont déposés au bureau de la susdite Presse où l'on pourra en prendre connaissance.
Nlle.-Orléans, le 30 septembre 1831.
1 oct.—2

VIN DE MALAGA *de la marque de* "GEO. LOSING & Co."—Le soussigné offre à vendre du vin de Malaga doux et sec, importé directement, et ayant droit au drawback :
200 tierçons, cerclés en fer, vin sec.
285 barillets do. do. do. do.
100 demi do. do. do. do. do.
160 tierçons cerclés en bois, vin doux.
300 do. cerclés en fer do. do.
355 barillets do. do. do.
100 demi do. do. do. do. do.
W. G. HEWES.
1er. oct. Rue du Camp, No. 9.

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin, rue du Camp, No. 9,
30 barillets salpêtre raffiné ; 50 sacs piments de la Jamaïque ; 25 barillets gingembre en poudre ; 40 barillets tabac manufacturé ; 2 pipes vin du Pic de Ténérif ; 5 tierçons vin de Madère ; 400 feuilles de zinc ; 2 barcauts marmites en fer ; 25 barillets clous à bordeaux ; 10 douzaines hâches étroites, acier fondu, de Corbetts ; 112 grilles pour cheminées ; 37 douzaines pioches ; 17 caisses vis de différente grandeurs; 40 ballots toile de Russie ; 6 malles mouchoirs madras ; 5 caisses bougies.
1er. oct. W. G. HEWES.

ANIMAUX ÉPAVES.

LE public est prévenu qu'il se trouve sur l'habitation de Mr. *Ludger Fortier*, les animaux suivants :

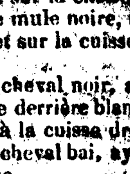

Une jument alezan, ayant une étoile filante au front les quatre pieds blancs, marquée à l'épaule gauche H A, et à la cuisse droite une marque espagnole.
Un cheval blanc marqué à la cuisse droite VB.
Une mule sagne, marquée à la cuisse droite LD et sur la cuisse gauche F.
Une mule noire, marquée sur l'épaule gauche L D et sur la cuisse gauche une marque espagnole.
Un cheval noir, ayant une étoile au front, un pied de derrière blanc, de plus une marque espagnole à la cuisse droite.
Un cheval bai, ayant une étoile au front, sans marque.
Un cheval isabelle foncé, les trois pieds blancs, marqué J M à l'épaule gauche.
Une jument bai brun, et son suivant, ayant une étoile au front et une marque espagnole à la cuisse droite.
Un mulet noir, marqué sur les deux épaules R L, ayant sur la cuisse gauche une marque espagnole.
Une jument alezan, le bout du nez et un pied blancs, sans marque.
Une VACHE sagne, ayant les cornes ouvertes et les oreilles coupées sans marque.
Une vache rouge et blanche, les oreilles coupées, sans marque.
☞Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux, sont priées de les réclamer et payer les frais de savanne et d'[illegible], qui se [illegible] huit jours après la dernière publication, [illegible] trouve le samedi 22 octobre. Si ces animaux n'étaient pas réclamés, ils seront vendus le dit jour, sur les lieux, à 4 heures de l'après-midi, conformement à la loi.
Paroisse Jefferson, 24 *sept.* 1831.
GL. DESCHAPELLES, Syndic.
1er. Oct.—3.lps.

SUCRE *première qualité* à vendre par J. MAGER.
15 sep.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Edelmone Guignan.*—Vente par le Régister des Testamens.—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, j'exposerai en vente, au café de Hewlett, mardi le 15 de novembre 1831, à midi, pour compte de la dite succession, les 18 lots de terre suivans, situés sur la gauche du chemin du bayou en allant vers le dit bayou, et faisant face, partie au dit chemin, et partie au chemin de Milne qui a 50 pieds de large ; tous les dits terrains bornés du côté d'en haut par la propriété Mendez et du côté d'en bas par celle de Milne. Ces terrains seront vendus conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'état, lequel sera exposé à la bourse jusqu'au jour de la vente et sera après déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, devant qui les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs.
LE LOT No. 1, ayant 56 pieds 3 pouces de face au chemin de Milne, sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné par le lot No. 2 et dans la profondeur par Mendez.
LE LOT No. 2, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 1, de l'autre côté par le No. 3 et derrière par Mendez.
LE LOT No. 3, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre côté par le No. 4, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 4, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 3, de l'autre par le No. 5, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 5, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 4, de l'autre par le lot No. 6, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 6, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 5, de l'autre par le No. 7, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 7, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 6, de l'autre par le No. 8, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 8, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 7, de l'autre par le No. 9, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 9, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 8, de l'autre par le No. 10, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 10, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 9, de l'autre par le No. 11, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 11, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 10, de l'autre par le No. 12, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 12, ayant 57 pieds de face au même chemin, sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 11, de l'autre par les lots No. 13, 17 et 18, et derrière par Mendez.
LE LOT No. 13, ayant 40 pieds de face au même chemin, sur 80 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 12, de l'autre par le No. 14, et derrière par le No. 17.
LE LOT No. 14. Ayant 40 pieds de face au même chemin, sur 80 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 13, de l'autre par les Nos. 15 et 16, et derrière par le No. 17.
LE LOT No. 15, formant l'encoignure du dit chemin et du chemin du bayou, ayant 100 pieds de face au premier, 40 pieds de face au second, et borné d'un côté par le No. 14 et de l'autre par le No. 16.
LE LOT No. 16, ayant 40 pieds de face au chemin du bayou, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 15, de l'autre par le No. 17, et derrière par le No. 14.
LE LOT No. 17, ayant 57 pieds 3 pouces de face au chemin du bayou sur 180 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 16, de l'autre par le No. 18, et derrière par le No. 12, avec la maison et les autres édifices qui s'y trouvent.
LE LOT No. 18, ayant 30 pieds de face au chemin du bayou sur 180 de profondeur, borné d'un côté par le No. 17, de l'autre par Mendez, et derrière par le No. 12.
CONDITIONS : 1 dixième comptant et le reste en 3 termes égaux de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur les dits terrains.
Par ordre de la cour,
1 oct MARTIN BLACHE Régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi 4 Novembre 1831 j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Jeanne Gracieuse Boudinier f. de c. l.
Une négresse nommée Flora âgée d'environ 60 ans.
Une négresse nommée Mary âgée d'environ 40 ans.
Une négresse nommée Sally âgée d'environ 20 ans, maladive ayant une fistule à la tête.
Un nègre nommé Lock âgé d'environ 17 ans ayant l'habitude d'aller marron.
Conditions 6 et 12 mois, en deux termes égaux, billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour
1 oct MARTIN BLACHE—register.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers notaire public aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi 1er novembre j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Margaret Duffin, les esclaves suivans, savoir :
Melissa, négresse âgée d'environ 28 ans, avec ses 2 enfans nommés Daniel, mulâtre âgé d'environ 5 ans et George âgé de 16 mois,
Lewis, nègre âgé d'environ 22 ans,
Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans,
Saill, négresse âgée d'environ 16 ans.
Conditions, moitié comptant et la balance à 6 mois, de crédit, en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
1 oct MARTIN BLACHE—register.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant W. Christy, Not. Pub. aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi 3 Novembre j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Mathews, les esclaves suivans, savoir :
Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans cuisinière et blanchisseuse,
Henriette, négresse âgée d'environ [illegible] ans, cuisinière et blanchisseuse,
George nègre âgé d'environ [illegible] ans,
Conditions, un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale de la Cour.
Par MARTIN BLACHE, register.
1 oct Les actes de vente seront passés par N. C. Pollock not. pub. aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Samedi 8 octobre j'exposerai en vente au domicile de feue Jeanne Gracieuse Boudinier f. d. c. l. au faubourg Ste. Marie rue St. Jean à 4 heures de l'après-midi les effets mobiliers délaissés par la défunte.
Conditions comptant.—Par ordre de la Cour
1 oct MARTIN BLACHE—register.

AVIS.—Le DR. PLOUGH *chirurgien dentiste*, informe le public qu'il demeure pour quelques jours seulement, à l'hôtel de Madame Fox, rue de Chartres, No. 49. 24 sept.—4

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. A. GUILLOTTE.

SAMEDI 1er octobre, il sera vendu au lieu ordinaire, par ordre des héritiers de Mme. Ve. Baptiste Olivier, trois mulets, un cabriolet, un dray et un tombereau. Conditions, comptant.
27 sept.—3

PAR P. A. GUILLOTTE,

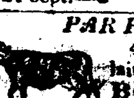

44 VACHES laitières de choix, BŒUFS et MULES domptés, quelques ANIMAUX qui viennent aux boucheries, seront offerts en vente publique, le 3 octobre prochain, à 8 heures du matin, sur l'habitation appartenant ci-devant à Mr. E. Carraby ; ces animaux appartiennent au dit sieur Carraby, et sont ceux qui produisaient le principal revenu de la dite habitation, qu'il a vendue.
CONDITIONS DE LA VENTE.—60 jours de terme pour toute somme n'excédant pas $100, et 4 mois au-dessus de $100, en billet endossés à satisfaction. 27 sept.—3

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers légataires et héritiers de la succession de feu Augustin Ben, h. de c. l. d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Julien Hamelin, h. de c., exécuteur testamentaire du dit défunt, ne serait point homologué, les légataires payés conformément au dit compte, et l'exécuteur déchargé de ses fonctions.—Par ordre de la Cour. M. BLACHE,
1er. oct. Régister.

Thos. Shirsey contre Joseph Warner.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 10 octobre à midi, à la Bourse, deux MULETS, saisis dans l'affaire ci-dessus.
1 oct. L. DAUNOY, marshal.

ECOLE DE DANSE.
RUE ST.-LOUIS, No. 121.

M. E. BERTUS, a l'honneur d'informer le public, qu'il fera l'ouverture de son Ecole de Danse le 3 octobre prochain; ses classes auront lieu le matin de 6 heures à neuf; et le soir de 6 heures à dix. Il se transportera au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières.
Trois jours de la semaine seront consacrés aux leçons des demoiselles, et les trois autres jours aux jeunes gens ; le prix des leçons en classe est de six piastres par mois.
1er oct—2

$5 DE RÉCOMPENSE.

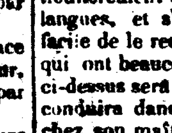

Il s'est absenté depuis le 21 d'août dernier, un jeune nègre âgé de 11 à 12 ans, nommé JAMES ou WILLIAMS, d'une forte complexion, ayant la peau rougeâtre, les yeux gros, les lèvres épaisses particulièrement celle inférieure, parlant les deux langues, et s'exprimant lentement, il est très facile de le reconnaître en regardant ses mains, qui ont beaucoup de verrues. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'arrêtera et le conduira dans une des geôles de cet état, ou chez son maître le soussigné, rue des remparts entre les rues du Bayou et du Quartier.
1 oct.—3 CHATRY.

DEMANDE.—Un Jeune Homme récemment arrivé de la Martinique, désirerait trouver une place en qualité de Sucrier ou d'Econome sur une habitation; il se chargerait au besoin des deux parties. Il peut produire les meilleures attestations quant à sa réputation et à ses capacités. S'adresser pour plus amples renseignemens à
29 sept☞ LINCOLN & GREEN.

CABRIOLETS DE 2ème. MAIN.—Le soussigné offre à vendre à bon compte, *DEUX CABRIOLETS* en bon état ;—DE PLUS : plusieurs voitures élégantes.
M. WALTON,
1er. oct. Nos. 12 et 14, rue de la Douane.
☞Il entreprend toute sorte de raccommodage.

CABRIOLET A VENDRE.
UN CABRIOLET de première qualité avec les harnais.—S'adresser à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Girod.
29 sep—3

LOTERIE.
LA loterie du soussigné, des deux magnifiques tables à aigles dorés, se tirera samedi prochain, 30 de ce mois, à 10 heures du matin, à son magasin, rue de Chartres, No. 128, entre St. Louis et Toulouse. Il invite les dames et messieurs qui y sont intéressés, à se trouver à ce tirage.
24 sept.—4 JN. ROUSSEAU.

POUR VICKSBOURG,
Warrenton, Rodney, Nâtchez et tous les ports intermédiaires.

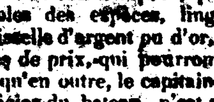

Le bateau-à-vapeur fin marcheur KENTUCKIAN, capitaine RICHAD JACKSON, est prêt à recevoir du fret, et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
29 sept. REYNOLDS, BYRNE & Co.
Avis est donné par les propriétaires et agents de ce bateau-à-vapeur, qu'ils ne sont pas responsables des effets, lingots, billets de banque, vaisselle d'argent ou d'or, bijoux et autres articles de prix, qui pourront être chargés à bord ; et qu'en outre, le capitaine, non plus qu'aucun officier du bateau, n'est autorisé à recevoir de tels articles, tous les paquets ou lettres qui les contiennent et qui seraient remis à la charge du capitaine ou de tout autre officier, ou d'un matelot, devant l'être aux risques du propriétaire.

POUR CHARLESTON,

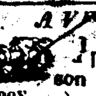

La belle goëlette, ADVANCE, capitaine JOY, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous le plus prompt délai. pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens s'adresser à bord, vis-à-vis des Magasins neufs, ou à
29 sep J. W. ZACHARIE & Co.

A VENDRE OU A FRETER

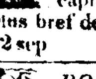

Le navire fin voilier JAMES M., du port de 304 tonneaux, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours, s'adresser à
24 sept J. W. ZACHARIE & CO.

POUR TAMPICO.

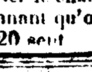

La goëlette mexicaine PAULINA, capitaine Ramon Palomo, partira sous le plus bref délai.
22 sep TUYES & CO.

POUR CHARLESTON.—4 à 500 barils peuvent être pris à fret pour compléter le chargement d'un beau BRICK, moyennant qu'on s'adresse sur le champ, à
20 sept J. W. ZACHARIE & CO.

TIRAILLEURS Louisianais,

La compagnie prendra les armes dimanche, 2 octobre prochain, à 6 heures précises du matin, et se réunira au café Victorin, vis-à-vis du théâtre d'Orléans. Equipement complet, tenue d'été, et plumet.
Par ordre du capitaine,
CHARLES BUSSI,
24 sept. Sergent major.